

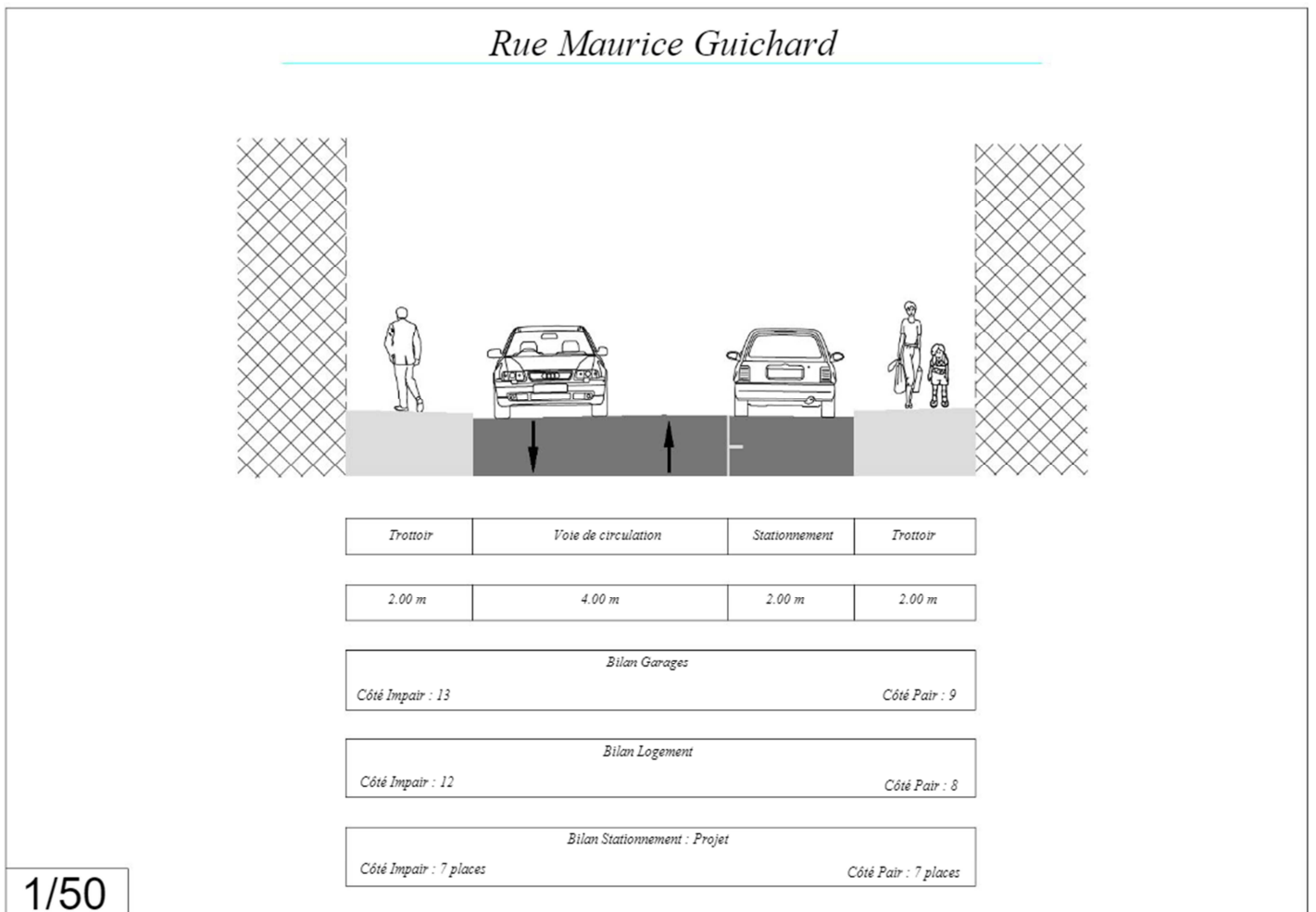
## Rues Maurice Guichard et Georges Painvin / Nouveau Plan de stationnement - Le 13/12/2023 -

Bonjour à toutes et à tous,

Nous, *Natacha, et Olivier*, avons rencontré le 13/12/2023 en fin de journée **Monsieur Denis Talledec** (*Conseillé Municipal Nantes Métropole*) et **Monsieur Sébastien Le Guevellou** (*Responsable Pôle Projets Aménagement Gestion Espace Public- Nantes Métropole*) qui nous avaient convié pour nous présenter les conclusions de leurs réflexions depuis notre précédent rendez-vous (05/12/2023).

En synthèse nos précédentes remarques et suggestions ont été entendues mais **au final les plans proposés initialement sont maintenus avec quelques aménagements à la marge**, le stationnement devient payant au 01/01/2024 et le marquage sera réalisé en janvier 2024.

Présentation par nos interlocuteurs de la configuration de chaque rue (profil) et de chiffres avec prise en compte des contraintes techniques et réglementaires, rappel « les trottoirs doivent être redonnés aux piétons ».

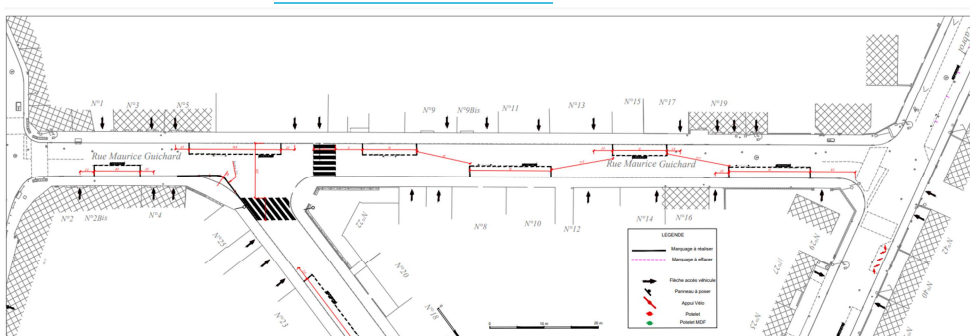


**Bilan Garages : 13 + 9 = 22 Garages**

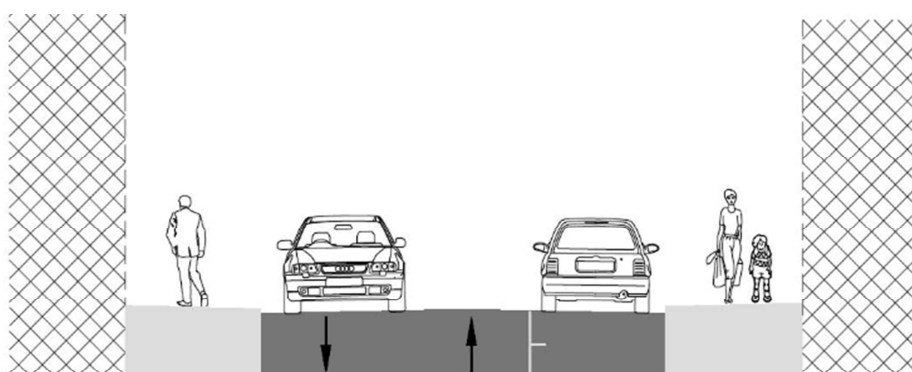
**Bilan Stationnements Projet : 7 + 7 = 14 Emplacements de Stationnements (5 mètres)**

**Bilan Logements : 12 + 8 = 20 Logements**

**Plan stationnement [rue Maurice-Guichard](#)**



## Rue Georges Painvin



Trottoir	Voie de circulation	Stationnement	Trottoir
2.00 m	4.00 m	2.00 m	2.00 m
<i>Bilan Garages</i>			
Côté Impair : 10		Côté Pair : 8	
<i>Bilan Logement</i>			
Côté Impair : 13		Côté Pair : 14	
<i>Bilan Stationnement : Projet</i>			
Côté Impair : 7 places		Côté Pair : 12 places	

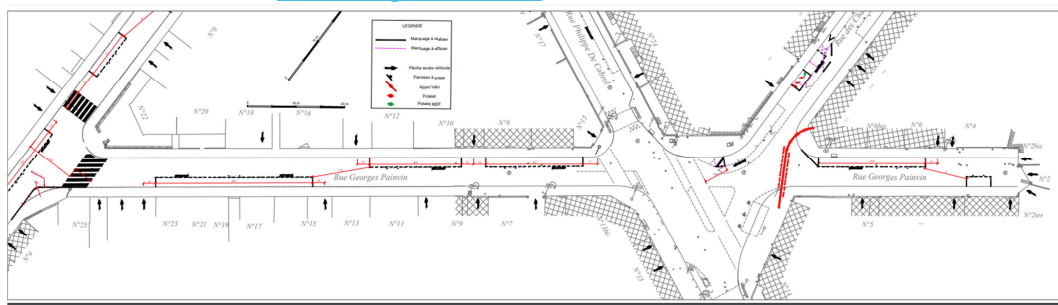
1/50

**Bilan Garages : 10 + 8 = 18 Garages**

**Bilan Stationnements Projet : 7 + 12 = 19 Emplacements de Stationnements (5 mètres)**

**Bilan Logements : 13 + 14 = 27 Logements**

**Plan stationnement [rue Georges-Painvin](#)**



Selon nos interlocuteurs il faut considérer que 50% des garages recensés dans nos rues seront utilisés, ils sont donc comptabilisés dans le nombre de places théoriques et à additionner avec les emplacements qui seront marqués au sol pour évaluer le potentiel de chaque rue. Les stationnements ont été estimés pour les plans sur une longueur de 5 mètres, Monsieur Le Guevellou nous indique que la moyenne se situe davantage autour de 4 mètres.

Selon Messieurs Talledec et Le Guevellou, au regard des expériences et observations menées dans des quartiers de même typologie que le nôtre et après mise en œuvre du plan, les besoins en matière de stationnement seront couverts pour nos deux rues avec les emplacements proposés. Nous avons maintenu nos remarques et inquiétudes à ce propos.

Les plan de marquages présentés sur le site pour nos deux rues sont maintenus (application des contraintes techniques et réglementaires) avec de rares aménagements, le marquage est prévu pour la première quinzaine janvier 2024. Le paiement sera mis en application à compter du 01/01/2024.

La vitesse excessive signalée par les habitants de nos deux rues devrait, selon nos interlocuteurs, être limitée par le plan de stationnement «en quinconce» qui sera matérialisé par le marquage au sol. L'angle des rues Maurice Guichard et Georges Painvin fera l'objet d'un aménagement.

Il n'est pas prévu de modification du plan de circulation tel que connu à ce jour, les deux rues restent donc à double sens.

Le stationnement devant les garages « serait toléré » uniquement si le garage se situe entre deux zones de stationnements marquées au sol, situées d'un même côté, sans emplacement marqué au sol en vis-à-vis, et à condition qu'il n'entrave pas la circulation. Selon nous, les plans disponibles à ce jour ne permettent pas d'envisager cette option dans les rues Maurice Guichard et Georges Painvin (ne fonctionne que sur un stationnement unilatéral). Nous regrettons qu'aucun écrit ne soit mis à disposition pour préciser ce sujet.

Les sens interdits des rues Philippe de Cabrol, Gutenberg et Charmilles sont identifiés comme faisant l'objet de nombreuses infractions alors qu'ils ont pourtant été mis en œuvre selon un plan de circulation voulu pour limiter la « circulation traversante du quartier », des actions seront prochainement menées par les équipes de la Police Municipale nous précisent nos interlocuteurs.

Une réunion de bilan sera programmée en 2024 par la Mairie. **Si nécessaire nous pourrions solliciter d'ici là un nouveau rendez-vous avec nos interlocuteurs en cas de difficultés constatées.**

*Pour mémoire nos remarques formulées le 05/12/2023 - Constats et Plans*

*Les rues Maurice Guichard et Georges Painvin sont « encadrées » par les rues Philippe de Cabrol (stationnement saturé), rue Gutenberg (stationnement saturé), rue de la Hérelle (stationnement saturé), et le boulevard de la Liberté non encore aménagé mais quasiment saturé sur cette portion. Il n'y a pratiquement aucune place de libre dans ces rues le soir après le retour des « actifs ».*

*Sur nos deux rues, au quotidien et en moyenne, 56 véhicules sont stationnés y compris devant les portes de garages pour les maisons qui en possèdent, les garages ne pouvant pas systématiquement accueillir de voiture. Faute de places disponibles des véhicules de la rue de la Hérelle viennent également stationner dans nos rues.*

*Les plans communiqués pour les futurs aménagements proposent environ 14 emplacements de stationnements marqués pour chaque rue, 28 au total avec un déficit global de 28 places sur les 56 (-50%).*

***Nous ne voulons pas financer 56 places si moins sont disponibles***

Cordialement

Natacha et Olivier